

Agrément Ministériel n°75 SVF 0602

Le 17 décembre 2025 à 19h, les membres du Comité Directeur, régulièrement convoqués, se sont réunis au Complexe Sportif Nelson Mandela – LA PLAINE ST DENIS.

**FEUILLE DE PRESENCE**

Nom Prénom	Présent (e)	Représenté (e)	Absent (e) et excusé(e)
BIGARD-SANCHEZ Lydie	X	CHESNOY Pierre	
CHESNOY Marie- France			
CHESNOY Pierre	X		
NARDELLI Didier	X		
PETRON Christine	X		
QUINTARD André	X		
SAINTILAN Patrick	X		
SANCHEZ José	X		
TARJON Patrick		SANCHEZ José	
TILLUM Samuel	X		
VERNERIE Jean-Pierre	X		

Tous les membres du Comité Directeur étant présents ou représentés, le Comité Directeur peut valablement délibérer. Monsieur Stéphane TOQUE, représentant la CMCAS 75 est absent et excusé.

Monsieur José SANCHEZ préside la séance, Madame Christine PETRON en assure le Secrétariat.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 4 novembre 2025,
- Fixation du montant de la cotisation 2026/2027 à soumettre à l'assemblée générale,
- Fixation du montant de l'heure de bénévolat,
- Approbation des documents qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire,
- Questions diverses.

**DECISIONS**

**Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 4 novembre 2025**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Fixation du montant de la cotisation 2026/2027 à soumettre à l'assemblée générale**

La proposition de maintenir la cotisation à 5 € est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

**Fixation du montant de l'heure de bénévolat**

L'utilité de valoriser les heures de bénévolat est rappelée et les bénévoles seront encouragés à plus de rigueur sur ce point pour la Saison en cours. Le groupe de travail « Formation » envisage une mini-formation en début d'année sur ce sujet et également, à cette occasion, sur les dons déductibles des impôts.

Pour suivre l'évolution du SMIG, l'heure de bénévolat est fixée à 11 €. Une information sera faite lors de l'Assemblée Générale.

### **Approbation des documents qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire**

Après lecture, les documents soumis au vote des adhérents, sont finalisés et adoptés à l'unanimité.

La date limite de réception des questions à l'assemblée et candidatures au Comité Directeur est fixée au vendredi 6 février 2026.

### **Questions diverses.**

- Un rendez-vous est prévu le 23 janvier 2026 à la CMCAS 75 avec Monsieur Sofiane MEHRAZ, membre du Conseil d'administration.

Dans l'attente de cette rencontre et de la signature de protocoles déjà évoqués, le groupe de travail « Relations avec les CMCAS » s'est mis en stand-by. Le Comité Directeur envisage d'intégrer un membre de la Commission Sports, en proposant une élection au Comité Directeur.

- Retour positif de la Section Voile qui a fait le nécessaire pour éviter toute confusion sur les sommes déductibles à titre de dons lors de l'inscription de ses adhérents. A l'unanimité, le Comité Directeur décide que cette Section aura de nouveau délégation du Président afin de signer les imprimés CERFA correspondants.
- Le Président de la Section FootElectric n'est plus joignable. L'abonnement CB n'a pas été arrêté. Cette Section, très dynamique en termes de sports, pêche administrativement (Pas de bureau, pas de tenue d'assemblée générale,...). Madame BIGARD-SANCHEZ va essayer de reprendre contact.

Si la Section doit perdurer, il faudra impliquer plus de joueurs de cette Section dans son bureau, il faudra un noyau plus solide et joignable plus facilement, un noyau qui comprends les enjeux financiers qui pourraient affecter le Club.

- Le problème de validation sur le module d'enregistrement des adhérents sur le site est désormais cerné.
- La CMCAS 93 a versé une subvention de 735 €.
- Concernant les subventions de la CMCAS 92, 20 adhérents ressortissants ont été validés.
- Rappel des règles concernant les certificats médicaux. Celles de la Fédération sportive de référence de la Section priment. A défaut, ce sont les règles de la FSGT qui s'appliquent (Certificat médicale tous les 3 ans).

### **CLÔTURE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

-----  
Président  
José SANCHEZ

-----  
Secrétaire  
Christine PETRON